

PROCES - VERBAL

de l'Assemblée paroissiale du jeudi 5 mai 2022, 20h00

à la salle de paroisse de Morat

Présences :

Présidence

Elsbeth Fiedler, présidente du Conseil paroissial

Procès-verbal

Barbara Tschan, collaboratrice administration

Personnes présentes

20 personnes selon la liste de présence¹

Ayant droit

16 personnes dont 12 avec droit de vote pour les comptes

Non ayant droit

4 personnes

I Introduction aux débats

A Salutations

La présidente Elsbeth Fiedler salue les personnes présentes, en particulier le curé modérateur André Ouédraogo et l'ancien curé Thomas Perler, les membres de l'équipe pastorale, les anciens présidents Suso Bühlmann et Peter Huber ainsi que Walter Dürr de la Commission financière. La présidente présente la liste des personnes qui se sont excusées².

Elle passe ensuite la parole à Abbé André pour la prière d'ouverture.

B Convocation

L'assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 du règlement des paroisses (RP) du 1^{er} février 2003 :

- dans l'INFO Paroisse no 4 (avril) et no 5 (mai)
- sur les panneaux publics d'affichage de la paroisse
- sur le site internet de la paroisse : www.paroisse-morat.ch
- dans la feuille officielle du canton de Fribourg no 15, 15 avril 2022

L'ordre du jour, le procès-verbal de l'Assemblée paroissiale du 24 novembre 2021 et les comptes annuels 2021 ont été mis à disposition au secrétariat paroissial et sur le site internet de la paroisse.

Discussions/remarques

Aucune.

C Ordre du jour

- 1 Procès-verbal de l'Assemblée paroissiale du 24 novembre 2021
- 2 Comptes annuels 2021 et rapport de la Commission financière
- 3 Plan financier 2022 – 2025
- 4 Rapports annuels de la présidente du Conseil paroissial et du curé modérateur
- 5 Divers

Discussions/remarques

Aucune.

Propositions

Aucune.

La présidente ouvre l'Assemblée.

¹ Liste des présences, partie intégrante du pv, annexe 1

² Liste des excusés, partie intégrante du pv, annexe 2

D Scrutateurs

La présidente propose Johanna Martin comme scrutatrice, celui-ci accepte cette charge et est élue par l'Assemblée.

II Débats

1. Procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du 24 novembre 2021

Le procès-verbal a été mis à disposition des paroissiens sur le site internet de la paroisse ainsi qu'à l'Assemblée, pour consultation et n'est donc pas lu (art. 24, al. 2, lit. a et c du RP).

Discussions/remarques

Aucune.

Proposition

Elsbeth Fiedler propose à l'Assemblée d'approuver le procès-verbal du 24 novembre 2021.

Décision

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. La présidente adresse des remerciements à la rédactrice Barbara Tschan.

2. Comptes annuels 2021 et rapport de la Commission financière

Comptes annuels 2021

Elsbeth Fiedler passe la parole à Jacques Moser, conseiller paroissial, pour expliquer les comptes 2021³, qui ont été mis à disposition sur les tables. Jacques Moser explique les chiffres clés à l'aide d'une présentation⁴.

Il remercie Zita Schroeter et Barbara Tschan pour les travaux préparatoires des comptes annuels et la présentation, ainsi que la Commission des finances pour la bonne coopération.

Les chiffres du bilan parlent d'eux-mêmes et n'appellent aucune remarque supplémentaire. Dans le compte de résultats, certains postes sont nettement inférieurs au budget, mais d'autres sont aussi supérieurs. Pour l'administration générale, le dépassement d'environ CHF 27'000 est dû à la rémunération de l'administration (renonciation à réduire un poste), ce qui a eu des répercussions non seulement sur le salaire, mais aussi sur les cotisations aux assurances sociales. En outre, les coûts de l'informatique sont plus élevés que prévu. L'ensemble de l'informatique a été remis sur les rails, nouveau support et nouvelle infrastructure. Le Conseil paroissial est convaincu que la situation va se stabiliser et que les postes budgétaires seront respectés à l'avenir. La réduction des frais de culte résulte de la diminution des dépenses de toute une série de postes budgétaires. L'aumônerie a dépensé environ CHF 58'000 de moins que ce qui avait été budgété, ce qui s'explique notamment par des formations continues qui n'ont pas eu lieu ou par le parcours de confirmation germanophone qui n'a par exemple pas mobilisé de fonds. Les recettes fiscales ont été plus élevées que prévu au budget. Le Conseil paroissial a été surpris, mais aussi ravi, car il a sans doute budgétisé les recettes fiscales de manière trop prudente. La différence dans le domaine *des capitaux et emprunts* s'explique par le fait que la paroisse a renoncé cette année encore à l'ajustement prévu du dépôt de titres. De plus, le Conseil paroissial avait décidé d'attribuer le montant de CHF 210'000 au *Fonds des églises et propriétés*. Cela s'explique par le fait que l'entretien des immeubles est coûteux et que plusieurs projets ont été reportés au cours de cette législature alors qu'ils devraient être pris en main dans les années prochaines (p. ex. remplacement du chauffage, assainissement de la place du parc/de l'église). La paroisse dispose donc des moyens nécessaires pour financer les projets à venir. Sur la base de ces chiffres, le Conseil de paroisse peut présenter à l'assemblée un bénéfice de CHF 8'242.96.

Discussion, remarques

Peter Huber fait remarquer que les montants des différences sur la présentation ne sont pas corrects. Barbara Tschan s'excuse pour la confusion occasionnée. Les montants ont été additionnés par erreur au lieu d'être calculés en tant que différence.

En ce qui concerne les investissements, Jacques Moser revient sur la rénovation extérieure de l'église. Un montant de CHF 280'000 était prévu au budget pour 2021, mais seuls CHF 262'924 ont été dépensés. En outre, la paroisse a reçu une subvention de CHF 32'000 du Service des biens culturels et de CHF 3'000 de

³ Comptes annuels 2021, partie intégrante du pv, annexe 3

⁴ Présentation, partie intégrante du pv, annexe 4

L'Établissement cantonal d'assurance des bâtiments (pour l'installation d'un nouveau paratonnerre). Le montant de l'investissement s'élève donc à CHF 227'924.

Jacques Moser passe la parole à Walter Dürr, membre de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière⁵

Walter Dürr précise que la Commission financière n'avait pas connaissance de la présentation avant l'assemblée et n'a donc pas relevé l'erreur d'addition dans les comparaisons. Il lit le rapport des réviseurs en allemand et, à la demande de l'assemblée, également en français. Les réviseurs recommandent l'approbation des comptes annuels 2021 par l'Assemblée paroissiale.

Discussion, remarques

Aucune.

Proposition

Jacques Moser demande à l'Assemblée d'approuver les comptes annuels 2021, tels que le Conseil paroissial les a soumis et expliqués.

Décision

L'Assemblée approuve la proposition – avec 12 voix – à l'unanimité. Comme le stipule l'art. 19, al. 3 RP, les conseillers présents se sont abstenus.

3. Plan financier 2022 – 2025

Jacques Moser rappelle tout d'abord que le plan financier est un instrument de planification qui n'a pas d'effet contraignant, c'est pourquoi il n'est pas soumis au vote. Les chiffres qui y figurent ne doivent pas non plus être considérés comme fixes. Les chiffres du budget de la paroisse sont toujours décisifs. Dans le plan financier⁶, le Conseil de paroisse table sur une baisse des recettes fiscales à l'avenir. Jusqu'à présent, les investissements et les rénovations sont prévus pour 2024. Les investissements 2022 figurent dans le budget 2022, qui a été adopté lors de l'assemblée paroissiale du 24 novembre 2021.

Discussion, remarques

Peter Huber fait remarquer que les chiffres du plan financier dans le domaine *Partage et entraide* ne peuvent pas être corrects, car les montants sont calculés en % des recettes fiscales. En outre, il ne fait pas entièrement confiance aux chiffres dans le domaine *Églises et lieux de culte*, qui devraient être plus élevés.

Jacques Moser précise que les chiffres du plan financier ne sont pas gravés dans le marbre. Ils doivent être considérés comme des valeurs indicatives. Le conseil de paroisse sera en mesure de présenter un plan financier révisé lors de la prochaine assemblée.

4. Rapports

a. Rapport de la présidente du Conseil paroissial

Elsbeth Fiedler lit son rapport annuel⁷ en allemand et français et donne un aperçu des activités du Conseil paroissial et des événements importants de l'année écoulée.

Discussion, remarques

Aucune.

Proposition

Elsbeth Fiedler soumet la demande d'approbation du rapport annuel à l'Assemblée.

Décision

L'Assemblée approuve le rapport annuel à l'unanimité par acclamation.

⁵ 5.a Rapport des réviseurs en allemand, 5.b Rapport des réviseurs en français, parties intégrantes du pv, annexe 5.a et 5.b

⁶ Plan financier 2022 - 2025, partie intégrante du pv, annexe 6

⁷ 7.a Rapport de la présidente du conseil paroissial, 7.b Rapport de la présidente du conseil paroissial, parties intégrantes du pv, annexe 7.a et 7.b

b. Rapport du curé modérateur

Dans son rapport annuel, l'abbé André remercie toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la paroisse qui investissent leur temps et leur énergie. Avec les agents pastoraux, il s'est fixé comme objectif pour l'année 2021 de mettre en place une collaboration sereine, claire et sincère. De plus, l'année dernière, de nombreuses célébrations telles que les baptêmes, les premières communions, les confirmations, les fêtes patronales, l'installation du pasteur comme modérateur ont donné des couleurs à la vie commune. Les apéros ont également toujours été riches en échanges. Enfin, l'abbé André souligne aussi le point préoccupant des nombreuses sorties d'Eglise.

La présidente du Conseil paroissial remercie chaleureusement Abbé André pour ses paroles.

5. Divers

Elsbeth Fiedler annonce que des élections au conseil de paroisse auront lieu l'année prochaine. Même si le conseil paroissial s'occupe déjà de la succession, le conseil paroissial compte sur les paroissiens pour lui communiquer les noms de personnes intéressées par la fonction.

Elle remercie également l'abbé André et le père Kornelius pour la présentation de l'œuvre de bienfaisance Aide à l'Église en détresse qui aura lieu après l'assemblée officielle.

La présidente du Conseil paroissial remercie les personnes présentes et leur souhaite une bonne soirée et tout de bon.

La réunion officielle se termine à 21h05.

Morat le 30 mai 2022

La présidente



Elsbeth Fiedler
Présidente du conseil paroissial

La secrétaire du procès-verbal



Barbara Tschan
Collaboratrice administration